

<b>QUESTIONNAIRE PROPOSITION D'ASSURANCE DEMANDE DE TARIFICATION DO/CNR</b>
---

<b>I - SOUSCRIPTEUR</b>
-------------------------

1) Nom ou raison sociale et adresse précise :

---

---

---

2) Agissant en qualité de :

- "Vendeur d'immeubles à construire" (art. 1646.1 du Code Civil)
- "Promoteur Immobilier" (art. 1831.1 du Code Civil)
- "Vendeur après achèvement" (art. 1792.1 2° du Code Civil)
- "Mandataire" (art. 1792.1 3° du Code Civil)
- Particulier faisant construire pour son propre compte ou pour usage locatif
- Maître d'ouvrage délégué (fournir la convention)
- Autre qualité (à préciser)

3) Coordonnées du maître d'ouvrage et/ou du promoteur (si ce n'est pas le souscripteur) :

---

---

---

<b>II - CONSTRUCTION A ASSURER</b>
------------------------------------

Permis de construire N° \_\_\_\_\_

Délivré le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

**1) Adresse précise :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**2) Désignation :**

Habitat collectif

Industrie

Bureaux

Commerce

Maisons Individuelles

Divers (à préciser) \_\_\_\_\_

**3) Travaux avec intervention sur existants :**

OUI

NON

**4) Destination :**

♦ Usage propre ou locatif

OUI

NON

♦ Vente

OUI

NON

**5) Nombre de bâtiment(s) :** \_\_\_\_\_

**Nombre de logements :** \_\_\_\_\_

**6) Date réglementaire d'ouverture de chantier :**

♦ Date de début des travaux : \_\_\_\_\_

♦ Date de réception prévisionnelle : \_\_\_\_\_

**7) Coût total prévisionnel des travaux et honoraires techniques :**

\_\_\_\_\_ € HT ou TTC (à préciser)

### CARACTERISTIQUES DE CHAQUE BATIMENT

- a) Bâtiments (suivant repérage au plan) \_\_\_\_\_  
b) Surface au sol \_\_\_\_\_  
c) Nombre d'étages sur rez-de-chaussée \_\_\_\_\_  
d) Nombre de niveaux de sous-sol \_\_\_\_\_

### ENVIRONNEMENT DU RISQUE

#### Conditions géologiques et hydrauliques :

- a) Une étude du sol a-t-elle été faite ?  OUI  NON  
(si oui, en joindre les conclusions)  
b) Dans la négative, nature du sol et du sous-sol : \_\_\_\_\_  
c) Niveau des eaux souterraines : \_\_\_\_\_  
d) Pente du terrain en %: \_\_\_\_\_

#### Le chantier comporte des travaux :

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ♦ De démolition                          | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ De battage ou forage de pieux          | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ De puits, galeries, injections         | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ De parois moulées dans le sol          | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ De cuvelage                            | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ De transformation d'ouvrages existants | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ De reprise en sous-œuvre               | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ D'assèchement et pompage               | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ De dérivation de cours d'eau           | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ De battage, arrachage de palplanches   | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

*En cas de réponse affirmative à une ou plusieurs de ces questions, joindre une note d'information et un plan de détail si ces renseignements ne figurent pas dans les pièces contractuelles.*

#### Matériaux, matériels et équipements non traditionnels à incorporer à l'ouvrage :

OUI  NON

*Si oui, préciser la nature de ceux-ci et la référence de l'avis technique (CSTB)*

---

---

---





**IV - MAITRE D'OUVRAGE PARTICIPANT A LA CONSTRUCTION**

Assume-t-il au lieu et place d'un locateur d'ouvrage:

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ♦ La mission complète ou partielle de conception                             | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ La mission complète ou partielle de direction,<br>surveillance de chantier | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| ♦ L'exécution (en tout ou partie) des travaux ?<br>Si oui, lesquels ?        | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
- 
- 
- 
- 

**V - PIECES A JOINDRE****Maîtrise d'ouvrage :**

- Principales références (le promoteur doit être un professionnel avéré, hors société en création)
- Dernier bilan
- Plaquette ou note de présentation, précisant notamment l'existence d'un service structuré de gestion « après-vente » (suivi levée des réserves, année de parfait achèvement avec les entreprises)
- Etat de sinistralité émanant des précédents assureurs DO, indiquant la date de DROC des opérations, le montant des primes initiales et le montant des sinistres pris en compte.

**Opération :**

- Plans (plans de situation, masse, coupe, façades), si possible en A3
- Rapport d'étude de sol,
- Arrêté du permis de construire
- DROC
- Devis descriptif des travaux (CCTP),
- Convention de contrôle technique
- Rapport préliminaire du contrôleur technique,
- Planning des travaux,
- Attestations d'assurance de responsabilité décennale des intervenants désignés,

\* \* \*



Fait à

Le

Signature du Souscripteur

## Annexe 1

### Définition des travaux de technique courante

**Par travaux de technique courante, on entend les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes :**

- ouvrages dont la réalisation est conçue dans les documents contractuels avec des matériaux et suivant des modes de construction auxquels il est fait référence dans les Documents Techniques Unifiés (DTU) ou dans les documents édités par les pouvoirs publics (notamment les fascicules du C.C.T.G applicables aux marchés de travaux publics) ou les normes françaises (NF) homologuées ou les règles professionnelles et documents techniques des organismes professionnels ou plus généralement matériaux et modes de construction traditionnels.
- ouvrages ou procédés ayant fait l'objet d'un Avis Technique du CSTB et n'appartenant pas à une famille mise en observation par la C2P (Commission Prévention Produits de l'agence Qualité Construction). La liste des procédés mis en observation est publiée semestriellement par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment et consultable sur le site Internet de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).